



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 4 juin 2013
19 heures 00

SL/MG

N° 001556

Ressources humaines
- Recrutement
d'agents contractuels
- Accroissement
temporaire d'activités

Affiché le :

VOTES CONTRE :
André LECOURT
Patrick ESPITALIER
Corinne PAIOCCHI
Jean Pierre
STOUVENEL
Marie RAMBAUD
Hélène MARTINEZ

ABSTENTION :
Etienne FOURQUET

Le mardi 4 juin 2013 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, M. José VINCENTELLI, M. Pierre ELY, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. André LECOURT, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à Mme Véronique GACH, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, Mme Solange BECERRA donne pouvoir à M. Jean-François DORE, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à M. Pierre ELY, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : Madame Leila BECHICHE, Monsieur Jean-Louis de LONGEAUX

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1.

Vu, le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités.

Il est proposé de recruter :

Service	Nombre d'agents/grade	Durée hebdomadaire	Période	Rémunération
Sports	1 éducateur des activités physiques et sportives (ETAPS)	Temps complet (35h/semaine)	Du 1 ^{er} septembre 2013 au 30 septembre 2013	4 ^{ème} échelon – Indice Brut 359 – Indice Majoré 334
Affaires Scolaires	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (18h/semaine)	Du 10 juin 2013 au 31 août 2013	1 ^{er} échelon – Indice Brut 297 – Indice Majoré 309

Par délibération n°001540 du 14 mai 2013, le Conseil Municipal a approuvé le recrutement d'un adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, affecté au service des affaires culturelles, à temps

non complet (28 heures/semaine), du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013, avec les indices de rémunération suivants : Indice Brut 297- Indice Majoré : 309.

Il est proposé de réduire de quatre heures la durée hebdomadaire du contrat et donc de recruter un adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, au sein du service des affaires culturelles, à temps non complet (24 heures/semaine), du 3 juillet 2013 au 31 décembre 2013. Les indices de rémunération sont inchangés.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, les propositions de recrutement de Monsieur le Maire pour répondre à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités.

Approuve, la proposition de réduire de quatre heures la durée hebdomadaire du contrat et donc de recruter un adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, au sein du service des affaires culturelles, à temps non complet (24 heures/semaine), du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013, avec les indices de rémunération suivants : Indice Brut 297 – Indice Majoré : 309.

Autorise, Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées.

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice de l'année 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**